

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE AVB

du vendredi 16 juin 2000

à Lausanne -CIO -Château de Vidy (Nouveau bâtiment du CIO)

Le président central, M. Franz Kneubühler, ouvre l'Assemblée à 19h.50. Il salue les délégués des clubs convoqués et annonce que l'AVB fête cette année son 70ème anniversaire. Il remercie le Club de Basket Olympique Lausanne pour l'organisation de la soirée et remet un fanion souvenir à M. G. Clot.

M. Franz Kneubühler salue la présence de

Mme Eliane Rolaz, membre d'honneur; M. Jean Petter, membre d'honneur avec une petite pensée pour Mme Petter qui se trouve à l'hôpital; M. Richard Baillif, Président Central ai de la FSBA.

MM. Jacques Delessert, président central d'honneur; Luc Anex, membre d'honneur; Jean Neuhaus, membre d'honneur; Raymond Vincent, membre d'honneur; Bernard Mettraux, Municipal des sports de la Ville Lausanne; R. Séchaud, secrétaire de la Commission cantonale du Sport Toto; Melle Cinthia Pasquali, responsable du calendrier; se sont excusés.

M. Franz Kneubühler demande un instant de silence pour la mémoire de M. Robert Pillard, membre fondateur de l'AVB et Président Central d'honneur, décédé cette année.

1. Contrôle du droit de participation, signature de la liste de présence et retrait du matériel de vote.

31 clubs convoqués ; 28 présents

6 clubs avec 1 voix ; carton de vote jaune

22 clubs avec 2 voix ; carton de vote vert

Total des voix: 50

Majorité: 26

Trois clubs absents: Bussigny -La Tour -Palinzard.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, adressé à tous les clubs avec la convocation, est adopté sans modification.

3. Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs

Nomination de l'organe de contrôle:

M. Daniel Henriod, Président de la Commission de Recours AVB

Nomination des scrutateurs:

Mme Danièle Maradan (Rosay) et M. Yves Ferrari (C.A.)

4. Rapports administratifs et techniques de la saison 1999/2000

Tous les rapports ont paru dans le Bulletin Officiel AVB No.159; ils ne sont donc pas relus.

- a)Président Central
- b)Commission des Arbitres
- c)Commission Technique
- d)S.-Comm, Sélections
- e)S.-Comm. Entraîneurs
- f)Dérogations (Comité Central)
- g) S.-Comm. Mini-Basket
- h) Comm. Discipline & Protêt
- i) Comm. de Recours
- j) Presse)

Aucune intervention.

5. Approbation des rapports et décharge aux organes de l'AVB

Accepté à l'unanimité

6. Élections statutaires

COMITÉ CENTRAL

M. F. Kneubühler cite les membres qui se représentent:

Secrétaire	Mme Marie-José MEYER
Vice-Président	M. Michelangelo MOSENA
Trésorier	M. Jean-Marie BOOG
Président technique	M. Michel BERTHET
Vice-Président Technique	M. Roland BANDI
Homologations	M. Michel FORTIN
Président Central	M. Franz Kneubühler

Aucune autre candidature n'est proposée.

Tous les membres sont réélus avec les applaudissements.

POSTE CALENDRIER

Démissionnaire:	Mlle Cinthia Pasquali
Candidats:	M. Jean-Claude STUCKI
	M. Damien ZOLLINGER

Les deux candidatures sont présentées.

VOTATION. M. Jean-Claude STUCKI -20 voix -M. Damien ZOLLINGER -24 voix.
M. Damien ZOLLINGER est élu à la majorité.

COMMISSION DES ARBITRES

M. F. Kneubühler informe que

M. Yves FERRARI a été élu Président des Arbitres par l'Assemblée de la CA.

COMMISSION DISCIPLINE & PROTÊT

M. F. Kneubühler cite les membres qui se représentent:

Président	M. Gérard CLOT
Membres	Mme Marie-Rose FERNANDEZ
	M. Antoine REGILLO
Suppléant	M. Alexis MARGOT

Membres démissionnaires (suppléants): Mme Liliane MULLER, M. Jacques CLERC

Nouveaux membres suppléants: M. Michel VOIDE
M. Jean-Claude STUCKI

sont élus avec les applaudissements.

COMMISSION DE RECOURS

La nouvelle commission est élu de la façon suivante:

Président	M. Didier JAQUEROD
Vice-président	M. Daniel HENRIOD
Membre	M. Marcel PASCHE
Suppléant	M. Stefane BOTTALI

VÉRIFICATION DES COMPTES 2000/2001

ECHALLENS a terminé son mandat
NYON MASCULIN passe rapporteur
CS DENGES passe membre
RENENS BASKET se propose comme suppléant Accepté avec les applaudissements.

7. Admissions, Mutations et Démissions clubs

DEMANDES D'ADMISSIONS

Aucune.

DEMANDES DE FUSION

Lausanne-Ville/Prilly BBC

Un avis de droit a été demandé à M. D. Henriod. Les statuts de Lausanne-Ville/Prilly Basket et la Convention du MJ Romanel-LV /Prilly sont conformes aux dispositions légales.

La fusion Lausanne-Ville/Prilly Basket et la nouvelle convention du MJ Romanel-

LV / Prilly sont acceptées à la majorité.

BC Epalinges/Palinzard

La demande de fusion a été avalisée par la Direction de la FSBA le 5 juin 2000.

M. R. Baillif, Président Central ai. de la FSBA précise que c'est la conclusion d'une organisation définie dès le départ entre différents clubs lausannois et que l'Assemblée Générale de l'année précédente avait mandaté le Comité pour les démarches de cette fusion.

La fusion est acceptée à la majorité.

CHANGEMENT DE NOM.

Fémina Lausanne -> Lausanne Olympique Basket (LOB)

Le changement de nom Lausanne Olympique Basket a été autorisé par la Direction de la FSBA le 5 juin 2000.

Le changement de nom Lausanne Olympique Basket est accepté à la majorité.

DÉMISSION

Aucune.

8. Propositions statutaires (art. 12.2. SC) -études et votations

COMITÉ CENTRAL

Nouveau règlement technique AVB

CHAPITRE 1 -Art. 1.3.

Quelques clubs proposent de nouveaux délais pour les inscriptions d'équipes «Jeunesse»

Votation: Inscriptions des équipes:

1re solution délai 30 juin -2me solution délai 31 juillet

Le délai du 30 juin pour les inscriptions de toutes les équipes est accepté à la majorité.

CHAPITRE 1 Art. 1.10

Bulletin officiel -Le problème de communication est soulevé. Il sera discuté sous le point «Divers»

CHAPITRE II -Art. 2.5.

M. Berthet confirme le temps de jeu dès la saison prochaine: 4 x 10 minutes pour toutes les catégories sauf la compétition «Minis et Écoliers».

CHAPITRE 111 Art. 3.20.1

Discussion sur le nombre de joueurs.

M. F. Kneubühler propose de voter:

10 joueurs = 14 voix -15 joueurs = 12 voix.

Le nombre de 10 joueurs est accepté à la majorité.

Nouvelle proposition pour l'article 3.20.2:

Pour les clubs qui ne peuvent inscrire qu'une seule équipe, possibilité d'inscrire un minimum de 8 joueurs.

Accepté à la majorité.

CHAPITRE III -Art. 3.20.9 -3me paragraphe

L'organisateur a la possibilité de demander aux autres équipes de venir avec un arbitre. (L'équipe qui se déplace avec un arbitre le confirmera *par écrit* à l'organisateur). Le mot «par écrit» sera supprimé.

CHAPITRE IV -Art. 4.1.

Tout joueur, officiel ou dirigeant doit être en possession d'une licence délivrée par la FSBA sous forme d'un BVR *ou, pour les officiels et dirigeants d'une autorisation AVB. Celles-ci sont seules compétentes pour en fixer la validité.*

La fin du texte «ou, pour les officiels et dirigeants d'une autorisation AVB. Celles-ci sont seules compétentes pour en fixer la validité» sera supprimé.

CHAPITRE IV -1re phrase

Toute personne fonctionnant à la table de marque, sauf pour les minis, doit être en possession d'une carte OTN /FSBA) ou OTR (AVB) qu'elle présentera à l'Arbitre en même temps que la licence BVR *ou de l'autorisation AVB.*

La fin de la phrase «ou de l'autorisation AVB» sera supprimée.

CHAPITRE IV -Art. 4.8.

Les licenciés juniors, cadets et *benjamins* peuvent participer à un nombre illimité de matches avec les équipes seniors de leur club, tout en conservant leur qualité de «juniors et cadets». L'article 4.4. reste applicable.

Le mot «benjamins» sera supprimé.

CHAPITRE V -VI -VII

Pas de modifications.

CHAPITRE VII Art. 8.7 u) et v)

L'article sera discuté sous le point «Divers»

CHAPITRE IX -X -XI

Pas de modifications.

Nouveau règlement de la Commission Technique AVB

CHAPITRE 1 à X

Pas de modifications.

Le nouveau Règlement de la Commission Technique AVB est adopté à l'unanimité. M. M. Berthet informe qu'il bloquera les dates pour les sélections.

Statuts centraux AVB

Art. 38	nouveau	Adopté à l'unanimité.
Art.38.1.	ancien	L'ancien article est supprimé
Art. 38.2 à 38.12	anciens	Abrogés.

9. Nomination du club organisateur de l'AG 2001

Pully Basket propose leur candidature.

Elle est acceptée avec les applaudissements.

10. Divers

M. F. Kneubühler donne la parole à M. R. Baillif, Président Central ai. de la FSBA. M. R. Baillif remercie le Comité et les clubs pour leur accueil. Quelques questions sont posées:

* Lausanne-Ville BBC/Mme C. Gerber

Mme C. Gerber demande des renseignements concernant les licences en cas de fusion de clubs.

M. R. Baillif confirme que de nouvelles licences doivent être établies.

* CS Denges/M. L. Gradassi

M. L. Gradassi demande si la FSBA s'est adaptée aux âges FIBA.

M. R. Baillif confirme que la FSBA est déjà aux mêmes âges que la FIBA, à la différence

que » la FIBA est basée sur l'année civile

» la FSBA est basée sur l'année scolaire (1er juillet au 30 juin)

* BC Epalinges/M. L. Misiego

M. L. Misiego demande des renseignements sur le statut de l'entraîneur national.

M. R. Baillif confirme qu'il n'y a pas de changement pour l'instant et que l'entraîneur est sous contrat jusqu'à fin 2001.

M. R. Baillif donne quelques renseignements sur l'Euro-Ligue. Il remercie l'Assemblée et souhaite plein succès à tous.

CLUBS JUBILAIRES

M. F. Kneubühler annonce les clubs jubilaires 2000:

15 ans	BC ECLÉPENS
20 ans	BBC YVONAND
25 ans	BLONAY BASKET
30 ans	PRILLY BASKET (en congé)
45 ans	BC POSTE-SWISSCOM LAUSANNE
50 ans	NYON BASKET FÉMININ
55 ans	CS DENGES
55 ans	LAUSANNE-VILLE BBC
65 ans	ROSAY BBC

MEMBRE D'HONNEUR

M. F. Kneubühler remercie Mme. D. Leemann et M. J.C. Stucki qui ont oeuvré pour le basket suisse. Il propose de les nommer membres d'honneur.

Accepté avec les applaudissements.

Mme. D. Leemann et M. J.C. Stucki remercient les délégués.

CLUBS DÉBITEURS

M. F. Kneubühler rappelle que les clubs doivent être en ordre financièrement avec l'AVB au 30 juin 2000.

Les clubs qui ne seront pas en ordre financièrement ne pourront pas inscrire d'équipes la saison prochaine.

HOMOLOGATIONS

M. M. Fortin signale environ 1800 matches à homologuer. Il rappelle que les feuilles de match doivent être remplies correctement. Elles doivent lui parvenir le plus rapidement possible pour pouvoir tenir un classement à jour.

BULLETIN OFFICIEL

M. M. Mosena annonce que le bulletin sous sa forme actuelle sera abandonné.

Trois bulletins seront gardés (forme pas encore déterminée)

* un en début de saison * un à la fin du 1er tour

* un à la fin de la saison

But : améliorer le site AVB: mettre les résultats + classements

Calendrier officiel Seule le calendrier envoyé à l'adresse des clubs est officiel

Taxe prévue: Fr. 5.-

M. D. Zollinger remercie MM. J. C. Stucki et M. Fortin pour les classements dans 24 Heures.

PALMARÈS DES CLUBS VAUDOIS -SAISON 1999/2000

M. F. Kneubühler cite:

CHAMPIONS VAUDOIS

MASCULINS	SENIORS	4e ligue	COSSONAY III
	JEUNESSE	Junior	RENENS BASKET
		Cadet	BOL
		Benjamin	BOL
FÉMININES	SENIORS	2e ligue	NYON II
	JEUNESSE	Junior	ESPÉRANCE PULLY
		Cadette	FÉMINA LAUSANNE
		Benjamine	FÉMINA LAUSANNE

COUPES VAUDOISES

MINIS-ÉCOLIERS	MINIS	Garçons et mixtes	MORGES A
	ÉCOLIERS	Garçons et mixtes	MORGES A

CHAMPIONS SUISSES

1ère LIGUE NATIONALE MASCULINE	ECHALLENS BASKET
--------------------------------	------------------

PROMOTION LIGUE NATIONALE

Promotion en LNAM	BBC NYON
Promotion en LNBM	ECHALLENS BASKET
Promotion en 1 LNM	RENENS BASKET

SÉLECTIONS

M. M. Berthet informe que l'équipe benjamine masculine a remporté le titre de champion suisse. L'équipe représentera notre pays au tournoi européen BAM les 6,7, 8 et 9 juillet 2000 à Andorre (République d'Andorre).

CHAMPIONNAT INTERREGIONAL

Cantons demandeurs:

o Valais

o Genève avec toutes les équipes «Jeunesse»

Calendrier: Vaud

Homologations: matches dans le canton de Genève: «Genève» matches dans le canton de Vaud: «Vaud»

M. R. Baillif encourage ces démarches.
Après discussions et votations:
Le championnat Vaud-Genève est accepté à la majorité.

DIRECTIVES AVB - émoluments saison 2000/2001

M. M. Berthet cite les compléments:

lettre s) Fr. 50.- pour non renvoi du formulaire «Entraîneurs» pour la date
fixée

lettre t) Fr. 50.- pour non renvoi de la liste des éventuels sélectionnés(es)
dans les délais fixés

lettre u) Fr. 50.- pour manquement d'un commissaire lors des journées
« MINIS & ECOLIERS »

lettre v) Fr. 50.- pour manquement du responsable de salle lors
des journées «MINIS & ÉCOLIERS»

Lettres u) et v)

La Commission des Arbitres souhaite avoir lors des journées «Minis et Écoliers»:

- un commissaire (avec petite formation pour un meilleur encadrement
des jeunes arbitres)

- un responsable de salle

M. Y. Ferrari donne quelques explications.

Après divers commentaires, on propose de voter

Règlement Technique art. 8.7 lettre u) L'article est refusé à la majorité

lettre v) L'article est adopté à la majorité

VOTATION POUR LE RÈGLEMENT TECHNIQUE AVB AVEC LES MODIFICATIONS

Adopté à la majorité.

DIRECTIVES AVB

La lettre u) sera supprimée.

FINANCES AVB

Le poste sponsoring est soulevé.

M. F. Kneubühler signale que nous avons reçu pour Fr. 4'000. de dons.

Un montant de Fr. 5'000.- (don) sera versé la saison prochaine.

M. M. Berthet annonce Fr. 1000.- de sponsoring de «Switcher» pour les T-shirts de
sélection.

CARTES O. T.

Saison 2000/2001

Cartes O. T.R. (officiel de table régional) -Cartes O. T.N .(officiel de table national)

Les officiels de table devront suivre les cours avec les nouvelles feuilles et règles
de jeu pour que les cartes soient valables pour la saison prochaine.

M. Franz Kneubühler lève la séance à 23h.10 et invite les délégués à l'apéritif offert par
le club Basket Olympique Lausanne.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL

Mme. M.-J. MEYER, Secrétaire

Lausanne, 22.6.2000